

Compte-rendu du CA du jeudi 19 octobre 2023 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 15 (4 femmes et 11 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (3 personnes) : Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD Pôle emploi (Suzanne Bellet).

Pour les Solidaires départementaux (12 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès, Christian Zannier) ; 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner, Yves Le Lann en visio) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret en visio) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort, Geneviève Mérand) ; 85 Vendée (Denis Turbet-Delof en visio) ; 91 Essonne (Catherine Fayet, Roland Baille) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal, Philippe Barre).

Excusé-e-s : Anne Millant (SUD-Rail) ; Odette Scherrer (SNABF Solidaires) ; Yveline Bahy (25 Doubs) ; Marc Lerbey (44 Loire-Atlantique) ; Patrick Disclyn (91 Essonne) ; Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne).

Ordre du jour retenu :

I – Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

- Le PLFSS 2024. En document préparatoire à nos discussions, a été joint le texte rédigé par Alain Caillot, ancien de SUD Protection sociale, actuellement à Solidaires 76. Ce texte a été vu par la commission « Protection sociale » de Solidaires et a été retenu par le secrétariat national de Solidaires pour rédiger le communiqué de Solidaires du 9 octobre.
- Le PLF 2024.
- La « rentrée sociale » et la journée de mobilisation du vendredi 13 octobre.

II – Mobilisations spécifiques du G9 dans la période. La conférence de presse des 9 à FO le mardi 17 octobre, la rencontre des 9 organisations de retraité-e-s le 18 octobre, de 14 h à 17 h, toujours à FO, et la préparation de la journée de mobilisation des personnes à la retraite le mardi 24 octobre dans tous les départements.

III – Vie interne de l'UNIRS. Organisation du débat dans l'UNIRS sur notre financement, nos différentes hypothèses. Préparation de l'AG de l'UNIRS du 6 décembre 2023 : organisation matérielle, ordre du jour, rapport d'activité, discussions avant envoi du projet de Motion d'Actualité et d'Orientation, présences envisagées à l'AG, répartition des fonctions entre nous, etc.

IV – La préparation du Congrès de Solidaires. L'engagement de l'UNIRS dans les groupes de travail préparatoires à la rédaction des textes.

I – Contexte économique, social, syndical, environnemental et politique

Gérard Gourguechon présente les éléments essentiels des textes envoyés en amont aux membres du CA : le PLFSS 2024 (document ci-dessous en annexe, portant sur le PLFSS 2024, écrit par Alain Caillot pour la Commission « Protection sociale » de Solidaires, Alain Caillot étant par ailleurs retraité, membre de SUD Protection sociale et membre de Solidaires 76) et également en annexe, l'accord Agirc-Arrco, le PLF 2024, la « rentrée sociale » et la journée de mobilisation du 13 octobre.

Principaux éléments de la discussion :

Solidaires 94 (Philippe Barre) informe des rencontres citoyennes ce soir à Créteil, avec SUD Santé sociaux notamment. Le 13 octobre, il n'y a pas vraiment eu appel à la grève en Europe de la part de la Confédération Européenne des Syndicats. Les mobilisations du 13 ont été décevantes ; à Paris, le cortège de Solidaires n'était pas ridicule. Le 13 décembre serait la prochaine journée. Un rassemblement a-t-il lieu à Paris contre le PLFSS ?

Solidaires 91 (Catherine Fayet) fait part des réflexions du 91 où les camarades de l'UDIRS ont eu une réunion hier. Le contexte international pèse, même des militants n'étaient pas là le 13. Le tour de table de la réunion du G9 du 91 a montré que toutes les organisations ont constaté la faiblesse des mobilisations. La CGT a plutôt parlé du 13 décembre à venir. Le PLFSS 2024 continue l'austérité avec un Ondam inférieur à l'inflation et inférieur aux besoins (il faudrait au moins 4,5 %). Le tour de France de la santé permet plusieurs initiatives dans le département contre les suppressions de lits (notamment liées à la fermeture de 3 hôpitaux mal remplacés par une vaste opération à Saclay), et la situation des Ehpad, ...

Solidaires Paris (Geneviève Mérand) évoque une déambulation samedi qui partira de l'hôpital Tenon, passera devant l'hôpital Debré et terminera à la maternité des Lilas. Un courrier sera envoyé à l'ARS. Le privé prend la place du public dont la place se réduit (voir la double page dans le Monde). Une ancienne conseillère de Sarkozy, Emmanuelle Mignon, rend hommage à Macron, « le meilleur des présidents de droite ». Geneviève cite plusieurs bons articles de Politis et du Monde sur le Moyen Orient.

Solidaires 44 (Jacky Chataigner) note la défaite sur les retraites, malgré les 6 mois de mobilisation, et l'échec des deux pôles syndicaux, le radical et le réformiste. Les organisations syndicales sont devenues un acteur social et politique, mais nous n'arrivons pas à gagner. CGT et CFDT annoncent une augmentation de leur nombre d'adhérent·e·s. Il

serait intéressant de savoir ce qu'il en est pour Solidaires. La manifestation du 13 octobre à Nantes n'était pas ridicule, mais loin des actions contre la retraite. Solidaires, bien que hors de la CES, devra certainement encore se mobiliser le 13 décembre dans le cadre de la CES, structure bureaucratique et d'accompagnement du néolibéralisme. Ce qui se passe au Moyen Orient depuis les crimes du Hamas provoque une onde de choc, y compris dans nos rangs. Le déferlement médiatique ne dit pas que la guerre a commencé depuis longtemps. Selon le droit international, toute attaque contre les civils est un crime de guerre. L'interdiction des manifestations et des réunions publiques pour la Palestine est un scandale ; le macronisme est liberticide. Le Conseil d'État renvoie les interdictions aux préfets. Un débat se prépare à Nantes sur ces événements. Pour l'UNIRS, nous pourrions envisager de débattre de ces questions en janvier 2024, même si nous savons que ce n'est pas simple.

Solidaires Paris (Jean-Yves Lefort) note que pour la première fois, il n'y a pas eu d'action de rentrée, signe d'une grande résignation. L'indépendance syndicale par rapport aux politiques se pose toujours car on parle moins des besoins sociaux et les débats et tensions au sein de la NUPES confirment que nous avons intérêt à garder notre indépendance par rapport aux appareils politiques. La pauvreté continue de croître et les besoins alimentaires augmentent de 20 à 30 %. Le Conseil d'État dit que ce n'est pas au gouvernement d'interdire toutes les actions pour la Palestine. Le débat sur le PLFSS n'a jamais été aussi tronqué : aucun débat avant l'utilisation du 49.3, c'est grave, d'habitude, le 49.3 sort après les débats, c'est un vrai sujet démocratique, le gouvernement est minoritaire dans le pays mais il fait ce qu'il veut sans débat, sans tenir compte de la montée de la misère. Ceci met en cause tant le texte de la Constitution que son application. Le contexte international permet au gouvernement de sortir sa loi immigration qui va durcir les conditions de vie de nombre d'immigrés et qui annonce une

catastrophe sociale. L'aide alimentaire des associations auprès de personnes très miséreuses a fait l'objet d'un arrêté d'interdiction, pour « nettoyer » le centre de Paris avant les JO, ce que le Tribunal Administratif de Paris a cassé.

Solidaires 94 (Carine Delhostal) a été interpellée par le durcissement des conditions de résidences pour bénéficier de prestations de la CAF (9 mois de résidence au lieu de 6 mois). Il faudrait inviter Verveine pour qu'elle vienne nous en parler. La loi Darmanin veut supprimer les prestations des sans-papiers et des immigrés et l'AME.

Solidaires 14 (Christian Zannier) pense qu'il faut se battre en priorité pour augmenter les salaires et le SMIC plutôt que contre la misère. Les syndicats, qui revendiquent toujours un SMIC à 1 700 € depuis 2014 ne demandent pas, de fait, un partage des richesses : nous devrions demander plus et la timidité des organisations syndicales interroge. On a perdu sur les retraites car nous n'avons pas mis le patronat en difficulté à cause de l'absence de grève. Pourquoi la grève n'a pas démarré comme en 1995 ? À cause de la précarisation, des bas salaires, de l'éclatement des entreprises, de la faiblesse de la présence syndicale dans les petites entreprises. Le syndicalisme doit créer un fonds de péréquation permettant aux grosses entreprises de payer les salaires des petites. En janvier 2023, les organisations syndicales n'étaient pas prêtes pour se battre sérieusement. Le gouvernement Macron n'est pas pire que les autres, il se contente d'utiliser la Constitution de la 5^e République. Christian estime que Solidaires se disperse, et disperse ses faibles forces, sur des sujets qui sont plus ou moins annexes à la lutte de classes et à la question salariale.

Solidaires Paris (Jean Yves Lefort) ajoute que des contrôles permettent de supprimer des prestations à des personnes qui ont travaillé toute leur vie en France et qui sont, de fait, renvoyées dans leur pays d'origine. Le président du département peut, en plus, mettre à l'amende la personne « fraudeuse ».

Solidaires 94 (Philippe Barre) sent aussi la dispersion de Solidaires, mais l'action de grève des travailleurs sans-papiers n'est pas assez soutenue. Il faut savoir que des patrons FN/RN embauchent des sans-papiers car c'est rentable. Nous devons répéter que les travailleurs sans-papiers sont avant tout des travailleurs. De nombreuses grèves dans le privé ont exigé une augmentation de salaire. Des revendications unifiantes, communes, pourraient permettre une action commune. Lors de la distribution du tract aux retraité·e·s, nous avons

entendu « 10 % c'est bien, mais j'aurai toujours une petite pension ». La question du pouvoir d'achat concerne tout le monde.

Solidaires Paris (Geneviève Mérand) revient sur la grève des travailleurs sur les chantiers des JO, particulièrement en région parisienne. S'ils s'arrêtent, tout peut s'arrêter : le bâtiment, la restauration, etc. Les immigrés viennent de partout, beaucoup ne sont pas visibles lorsqu'ils ne viennent pas d'Afrique, nous devons faire attention aux mots employés. Ils travaillent sur alias, ce que le patronat sait, et ont une place importante et incontournable dans le pays. Ils peuvent avoir le rapport de force, ils n'ont rien à perdre, il faut les soutenir. Le travail sous alias les prive de nombreux droits, dont la retraite.

Solidaires 14 (Christian Zannier) regrette que personne ne tente de regrouper, de fédérer toutes les luttes locales. Il est vrai que la question importante c'est le rapport de force, et c'est important quelle que soit notre revendication. Quand on se bat pour les salaires, on se bat pour les retraites et quand on se bat pour les retraites, on se bat pour les salaires. Les jeunes ont des parents et des grands-parents, et ils voient ce que c'est que la retraite ; ils peuvent faire le lien entre salaire et retraite.

Solidaires 44 (Jacky Chataigner) rappelle la résolution du CN de Solidaires de fin juin 2023 sur le Moyen Orient, Solidaires laisse les Palestiniens décider s'ils veulent un ou plusieurs États. Il liste les matériels disponibles (écrits, vidéos, ...) qui permettent de réfléchir et de discuter.

Solidaires 91 (Roland Baille) note les bonnes idées, les constats partagés, le souhait de fédérer les actions, mais le poids de Solidaires ne permet pas tout. Dans le 91, c'est surtout SUD Poste qui soutient les sans-papiers. Des structures importantes ne s'investissent pas localement. Nous devons rester humbles à Solidaires compte-tenu de notre réalité.

Solidaires 44 (Yves Le Lann) revient sur la difficulté de défendre les travailleurs les plus exploités. À Nantes, les roms travaillent et cultivent dans les maraîchages de la région nantaise, mais ils vivent dans les bidonvilles et les syndicats n'y ont pas accès.

Solidaires 91 (Catherine Fayet) ajoute que les revendications sur les conditions de travail, sur le travail lui-même et sa perte de sens sont des revendications importantes pour toutes et tous.

De toutes ces interventions, **Gérard Gourguechon** retient le contexte des actions du printemps et le contexte international. La vraie question « pourquoi la grève n'a pas pris » est effectivement essentielle et des parties de réponses ont été reprises, comme l'idée des revendications qui fédèrent. Pour les retraites, les jeunes n'y pensent pas, et les « un peu plus vieux » seulement un peu... ce n'était pas une revendication unifiante, il faut mettre en avant des revendications qui concernent tout le monde, hommes et femmes, français et immigrés. La grève fait mal

immédiatement au salarié, mais seulement au bout de quelques semaines au patron. Aux Finances Publiques, la grève sur certains postes de travail ne gêne pas, sur d'autres, elle gêne en frappant à la caisse (récupération de la TVA). Les syndicats juste avant mai 1968 n'avaient pas de poids, mais ça a pété, les causes n'ont été expliquées qu'après. Les mobilisations contre le PLFSS seront importantes. La gauche est désespérante, seul le syndicalisme peut être aujourd'hui en France source d'espoir, mais il faut que nous nous améliorions encore.

II – Le G9 dans la période

Le G9 a tenu une conférence de presse le mardi 17 octobre à la CGT, mais seulement avec l'Humanité et la presse des syndicats CGT et FO. D'habitude, il y a plus de monde.

La réunion des 9 organisations de mercredi 18 à FO n'a duré que deux heures, elle a décidé :

- **Centralisation des informations remontant des équipes départementales** quant aux initiatives décidées en commun (manifestations, rassemblements) et quant aux pétitions « papier » collectées. C'est FO (Paul Barbier) qui effectue cette centralisation, et chaque organisation lui fait parvenir ses propres informations reçues.
- **En ce qui concerne le rassemblement à Paris**, au métro Varenne à 14 h (à proximité de Matignon), c'est la CGT (Jean-Pierre Lalbat) qui rédige le texte qui sera lu par un ou une représentant·e des 9 au nom des 9.
- **Pour l'audience demandée à Matignon**, chaque organisation indique à la CGT (Jean-Pierre Lalbat) le nom de la personne qui fera partie de la délégation (une personne par organisation, au cas, peu probable, où nous serions reçus).
- **Au lendemain du 24 octobre, un communiqué « offensif »** sera rédigé et envoyé et c'est FO (Paul Barbier) qui rédigera le projet.
- **Un courrier va être envoyé aux associations** avec lesquelles nous travaillons au sein du Haut

Conseil de l'Âge (HCA) pour leur proposer une initiative commune pour s'opposer au PLFSS 2024. C'est la FGR-FP (Jacques Fogliarini) qui envoie une proposition.

- **Un communiqué de presse du G9** va être rédigé pour mettre en avant nos analyses et nos critiques sur le PLFSS 2024. C'est la FSU qui rédige le projet (Marylène Cahouet).
- **Un nouveau document va être rédigé pour dénoncer les mensonges du gouvernement** et de celles et ceux qui le servent, sur la situation qui serait celle des personnes retraitées. Une nouvelle fois, le gouvernement prépare des attaques contre les personnes à la retraite en disant qu'elles sont favorisées dans notre société. C'est la CGT (Jean-Pierre Lalbat) qui rédige le projet.
- **Un document à destination des équipes dans les départements** va être mis au point pour expliquer ce qu'est la CNSA, créée après 2003 et l'épisode de la canicule et qui, désormais, gère la 5^e branche de la sécurité sociale (branche Autonomie) où les organisations syndicales sont ultra minoritaires. Cette gestion, où les organismes privés lucratifs sont fortement présents, est un peu le cheval de Troie des intérêts financiers dans la Sécurité sociale. C'est FO qui fait un projet (Didier Hotte).

Pour le 24, la CGT a informé de rassemblements de proximité dans les départements autour de Paris (Seine-et-Marne et Yvelines notamment).

Principaux éléments de la discussion :

Patrice Perret insiste sur le rejet massif du PLFSS 24, y compris par des instances importantes :

- Cnaf : 17 voix contre, 11 abstentions et 6 prises d'acte
- Cnav : 16 voix contre, 8 absentions, 6 prises d'acte
- Cnam : 22 voix contre, 8 abstentions et 5 prises d'acte
- Uncam : 10 voix contre, 4 abstentions, 3 favorables et une prise d'acte
- CNSA : 13 voix contre, 4 pour, 18 prises d'acte
- Commission des accidents du travail et maladies professionnelles (CATMP) : 6 voix contre
- Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) : 9 voix contre et 13 prises d'acte
- MSA : vote défavorable
- Urssaf : 18 votes contre, 6 prises d'acte, 1 abstention

Mais cela n'empêche pas le gouvernement de le faire passer au 49.3

Comment se prépare le 24 ?

- **Solidaires 91 (Philippe Barre)** : Solidaires distribue des tracts avec la FSU ou la CGT, mais jamais avec les deux ensemble. La date du 24 octobre est mal choisie, plusieurs ne viendront pas pour garder leurs petits-enfants.
- **Solidaires Paris (Geneviève Mérand)** : diffusion d'un tract qui n'indique pas le lieu de départ à Paris car il n'est pas connu. Solidaires Paris prévoit la camionnette surmontée du ballon, des drapeaux, la sono avec micro.
- **Solidaires 91 (Catherine Fayet)** a tenu une réunion du G9 du 91 mardi. Il y a été dit que la date n'était pas judicieuse. La carte pétition a bien été signée par la CGT à la fête de l'Huma et sera remise. Les diffusions ont lieu sur les marchés le dimanche. Le plan régional santé a recueilli de nombreux votes contre. Il est demandé une affiche spécifique nationale « G9 » avec un slogan sur le thème des pensions de retraite. La CGT en a une, mais pas Solidaires. Il y a beaucoup de personnes retraitées pauvres, qu'on rencontre particulièrement aux Restos du Cœur notamment : femmes seules avec enfants, femmes âgées, etc.
- **Solidaires 44 (Yves Le Lann)** est bien accueilli dans le G9 qui rejette le plan régional de santé. Le

G9 a de bonnes relations dans le département et fait du bon travail aussi au CDCA. Le G9 du 44 attend peu de monde au rassemblement, dans le cas contraire, il partira en manif sans autorisation (c'est une tradition dans le 44). La date du 24 octobre est une mauvaise date à cause de la garde des petits-enfants. Les pétitions seront remises. La CGT a fait signer une vraie pétition à partir de la carte, qui a rencontré un fort succès. Solidaires fera de même lors de la distribution du tract sur les marchés. François Preneau (UDIRS 44) est chargé de la rédaction du communiqué de presse, sur la base du tract, et de le transformer en « motion » qui sera déposée à la préfecture. Yves Le Lann est chargé de venir avec la banderole intersyndicale (en plus des drapeaux Solidaires), la CGT viendra avec sa sono, la copine de FO assurera la prise de parole, toujours à partir du tract, et fournira les tracts qui seront distribués sur les différents marchés.

- **Solidaires 14 (Christian Zannier)** signale que le G9 fonctionne bien dans le département et, dans la période, diffuse des tracts un peu partout, les 10 % ont eu du mal à passer, il faut aussi des points uniformes pour compresser la hiérarchie, mais il faut commencer par suivre l'inflation, et ça, pour tout le monde salarial, quel que soit le salaire.
- **Solidaires Marne (Patrice Perret)** a dû demander une réunion du G9, il n'y a pas de motivation et il est trop tard pour organiser des distributions de tracts. Il a été décidé des rassemblements devant les sous-préfectures et la préfecture, avec demande d'audience pour remettre les pétitions papiers.

Patrice répond aux interrogations sur le 10 % et renvoie aux comptes-rendus qui expliquent que l'Unirs a vainement tenté une revendication uniforme, bloquée notamment par FO. Nous avons obtenu qu'il soit précisé que ces 10 % étaient à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d'achat. Il informe que Solidaires a réfléchi au dernier CN (et devrait le faire au congrès), sur une retraite unique à 2 200 €. Cette retraite unique serait atteinte, de fait à long terme, en n'attribuant que des augmentations uniformes.

- **Solidaires Paris (Geneviève Mérand)** demande ce qu'il en est du courrier de l'UNSA voulant plus ou moins rejoindre le G9.

Gérard Gourguechon répond aux quelques interrogations. En ce qui concerne la date retenue du 24 octobre, la prochaine fois, nous serons plus fermes pour nous opposer à de telles dates tombant pendant les vacances scolaires qui réduisent sensiblement les participations des personnes retraitées aux initiatives du G9. En ce qui concerne l'UNSA, il rappelle que l'UNSA a envoyé un courrier uniquement aux UCR CGT, FO, CFTC, CFE-CGC et à la FGR-FP, en négligeant la FSU, Solidaires, l'UNRPA Ensemble & Solidaires et LSR. Ces UCR ont tenu au courant l'ensemble du G9 de cette réception de courrier et nous ont lu leur réponse faite à l'UNSA, à savoir que nous travaillons et que nous agissons à 9 depuis avril

2014, que nous avons maintenant un large dossier revendicatif et des modalités d'actions régulières. Rejoindre le G9 implique d'adopter cet ensemble de revendications et de pratiques. Par ailleurs, l'UCR FO nous a informé de son courrier envoyé à l'UCR CGT suite à une initiative d'un responsable CGT des Côtes d'Armor (22) qui a invité la CFDT du département à la réunion du G9 sans en informer au préalable les autres membres du G9. L'UCR FO demande que cette pratique ne se renouvelle pas. Gérard ajoute que, dans des départements, d'autres organisations ont parfois rejoint le G9, sur les bases du G9, depuis parfois plusieurs années : Confédération paysanne, CFDT parfois, ou l'UNSA.

III - Vie interne de l'UNIRS

Organisation du débat dans l'UNIRS sur notre financement, nos différentes hypothèses.

Pour organiser la discussion sur le financement, Denis Turbet-Delof a envoyé aux membres du CA trois hypothèses qu'il présente, ainsi que le budget prévisionnel.

Les simulations s'appuient sur :

- **Le maintien des 3 tranches actuelles**, système inégal et injuste. Nous avons 6 542 adhésions « nationales » (6 437 en 2022) et 411 adhésions directes. Les ressources seraient de 8 060 € en utilisant les 5 000 € de subvention de Solidaires, sachant que le budget prévoit plus de 10 000 € de dépenses en y ajoutant les réunions européennes.
- **La cotisation basée sur 6 € par an et adhérent·e direct·e**, ce qui augmente les recettes mais aussi les dépenses en reversant 4,67 € à Solidaires. **Les structures nationales paieraient indirectement par le reversement de 25 % des sommes touchées par Solidaires** pour les personnes en retraite. Mais Solidaires ne connaît pas aujourd'hui le nombre de retraité·e·s. Dans cette hypothèse, le budget serait alors quasiment équilibré.
- **La cotisation départementale selon l'hypothèse ci-dessus et, pour l'égalité de traitement entre structure nationales et locales, la cotisation des structures nationales basée aussi sur 6 €.** L'UNIRS percevant la différence entre les 4,67 destinés à Solidaires et les 6 euros (soit 1,33 pour l'UNIRS). Dans ce cas, le budget serait légèrement excédentaire de 1 169,70 €.

Patrice Perret (bureau Unirs) relate les discussions sur ce point au CN Solidaires d'octobre. Les structures nationales et départementales ne comprennent rien à ces réflexions politico-financières, certaines structures nationales découvrent qu'elles versent une cotisation à l'Unirs. Pour ne pas bloquer tout le monde, nous allons devoir séparer les choses : le droit de vote de Solidaires (le CN dira si les votes de l'Unirs ont été conformes aux valeurs de l'Union Solidaires) et le financement (qui peut ne pas changer immédiatement ou n'être qu'une modification de la ligne Unirs dans le budget de Solidaires).

Nous rencontrerons le problème de connaître le nombre de retraité·e·s dans les structures nationales, certaines les recensent, d'autres pas.

Ce CA peut commencer à répondre à la question : les départements peuvent-ils financièrement verser à l'Unirs 4,67 € par an pour chaque adhént·e direct·e ?

Denis Turbet-Delof précise qu'il envoie chaque année, via la note quotidienne de Solidaires, un appel à cotisation qui demande le nombre de retraité·e·s. Les réponses montrent que des structures connaissent leur nombre d'adhérent·e·s et l'Unirs peut continuer à faire ce boulot de recensement.

Actuellement, 27 fédérations et syndicats nationaux sur 50, et 40 départements déclarent avoir des retraité·e·s.

Roland Baille (91) s'interroge sur le nombre de structures qui ne répondent pas.

Carine Delhostal (94) constate le peu de différence financière entre les hypothèses 2 et 3. Elle ne voit pas l'intérêt de défendre l'une contre l'autre.

Jean-Pierre Nunès (Solidaires Calvados) explique la différence entre les deux hypothèses : la 2 fait payer Solidaires, la 3 fait payer les structures nationales.

Philippe Cornelis (SUD PTT) pense qu'il n'est pas souhaitable de traiter les détails financiers en congrès, et il ne faut pas mélanger financement et droit de vote. Pour SUD PTT, la cotisation nationale passerait de 100 à 1 300 €... mais les fédérations sont plus aisées que les structures départementales. L'Unirs doit discuter avec chaque structure nationale.

Philippe Barre (94) : l'hypothèse 3 est plus juste. SUD éducation déclare 200 adhérent·e·s au pif, pour dire qu'il en a, il n'y a jamais eu de recensement.

Patrice Perret précise que l'hypothèse 3 comporte deux façons de payer : soit les structures nationales versent à Solidaires les 4,67 € et Solidaires reverse 1,33 à l'Unirs (ce qui peut justifier en partie une augmentation de la cotisation), soit elles versent 4,67 € à Solidaires et 1,33 à l'Unirs.

Jean-Yves Lefort, à titre personnel, pense que l'objectif est la reconnaissance de l'Unirs avec un droit de vote. Il ne faudrait pas que les gros sous bloquent l'objectif politique. N'est-il pas préférable de ne rien changer à la cotisation ? Nos réserves financières permettent de prendre le temps de discuter et de gérer ça avec la trésorerie nationale.

Synthèse et décisions présentées par le trésorier Denis :

- Si le droit de vote est décidé par le CN Solidaires de janvier 2024, les adhérent·e·s directs deviendront adhérent·e·s de Solidaires car l'Unirs reversera à Solidaires 4,67 € pour chacun·e, soit 1 920 € en 2024.
- L'Unirs discutera avec le SN pour clarifier les possibilités d'avancer sur le financement de l'Unirs et le moment pour le faire.

Denis Turbet-Delof souhaite séparer la reconnaissance et le financement. Le CN de janvier dira si l'Unirs est dans les valeurs de Solidaires. Le financement peut être regardé après. Les 9 000 € de réserve permettent de voir venir et de faire face à l'imprévu, comme les réunions internationales. Dans les formules 2 et 3, les structures nationales ne paient rien directement à l'Unirs.

Plusieurs structures déclarent 200 adhérent·e·s sans savoir combien elles ont d'adhérent·e·s.

L'AG aura à se positionner sur la formule de cotisation. La question de la reconnaissance politique de l'UNIRS dans Solidaires sera examinée par le CN de janvier puis par le Congrès de Toulouse. Et nous pouvons peut-être dire que si nous sommes reconnus, nous aurons à changer notre système de financement et notre fonctionnement.

Jean-Yves Lefort pense que nous pourrions peut-être en discuter lors de l'AG de 2023 pour en décider lors de l'AG 2024.

Philippe Cornelis pense qu'il faut présenter nos réflexions à l'AG de 2023.

Jean-Pierre Nunès : « il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ». Le financement pose toujours problème. Si l'Unirs avance uniquement sur le droit de vote, que fait-on de la participation financière des retraité·e·s direct·e·s ? Il faut commencer à verser à Solidaires pour les 400 adhérent·e·s direct·e·s. qui, pour le moment, ne sont toujours pas membres de Solidaires.

Patrice Perret propose de verser les 4,67 € pour 2024 dès que le CN de janvier est pour notre droit de vote car c'est notre engagement, et de voir le SN pour clarifier les aspects budgétaires, d'en discuter à l'AG de décembre 2023.

- Le débat sera présenté à l'AG pour prendre les avis.
- L'Unirs continue de recenser le nombre de retraité·e·s dans les structures nationales, de toutes façons. Si les discussions amènent le CN Solidaires de janvier à modifier la ligne budgétaire de l'Unirs (formule 2 ou 3), il ne sera plus demandé d'argent directement aux structures nationales.

Nous devons préparer l'organisation matérielle, l'ordre du jour, le rapport d'activité, les discussions avant l'envoi du projet de Motion d'Actualité et d'Orientation, les présences envisagées à l'AG, la répartition des fonctions entre nous, etc.

Les premiers échanges portent sur **l'organisation matérielle de l'AG** et sur les fonctions des unes et des autres autour de l'AG : mise à disposition d'un « cavalier » au nom de chaque camarade qui aura signalé sa présence à l'AG + accueil avec café et viennoiseries (UDIRS 75 plus particulièrement) + la présidence de séance sera assurée par Carine Delhostal et Geneviève Mérand + Gérard Gouguechon sollicite le SN de Solidaires pour la présence d'un.e camarade du SN pour présenter l'actualité de Solidaires.

Ensuite, nous examinons le **projet de Motion d'actualité et d'orientation**. Gérard Gourguechon précise qu'il a essayé de tenir compte des demandes formulées lors du C.A. du 14 septembre, lequel avait précisé les points qui devraient figurer dans cette motion. Il ajoute qu'il s'est limité à 3 ½ pages, compte-tenu des critiques faites les années précédentes sur le nombre de pages trop important de nos motions. Avec l'ajout apporté par Patrice d'un paragraphe qui manquait effectivement et spécifique aux personnes retraitées, qui sont notre « champ de syndicalisation » direct, nous arrivons à quatre pages.

Nous examinons les modifications proposées au fur et à mesure du déroulé du projet écrit. Les camarades du Val-de-Marne proposent de modifier la première phrase de la partie titrée « Quel avenir pour l'humanité ? ». Après discussions, cette première phrase devient : « La dégradation de la planète continue de s'aggraver sous l'effet du système capitaliste, qui ne se contente pas d'exploiter l'humain, mais détruit aussi le vivant ». Dans la phrase suivante, la formule « Les experts et spécialistes nous fournissent des mesures ... », devient « Les scientifiques nous... ». Toujours Philippe Barre, du Val-de-Marne, propose de compléter la phrase « Au-delà des discours, dès que des choix effectifs doivent être pris, le gouvernement tape... ». Après échanges, la phrase devient : « ... le gouvernement, au service du maintien de son ordre social, continue de taper sur les travailleurs et les travailleuses, les jeunes des banlieues, et tape sur les lanceurs d'alerte, cogne sur ... ».

Un débat se développe quant à l'augmentation des pensions : faut-il une revalorisation des pensions en pourcentage, avec le même pourcentage de revalorisation, pour les petites pensions comme pour les plus hautes, ou faut-il une augmentation en points identiques, ou en sommes identiques, ce qui conduit à réduire les écarts entre niveaux de retraites. Il est dit qu'il faut demander l'échelle mobile des salaires face à l'inflation, le rattrapage des pertes subies, et une amélioration des pensions, en commençant par augmenter les pensions les plus faibles. Une camarade souligne qu'il nous faut avoir des revendications audibles par les personnes d'aujourd'hui, et pas des demandes incantatoires. Il est rappelé la revendication de Solidaires en ce qui concerne le SMIC demandé et la réduction de l'éventail des salaires de 1 à 5.

Un autre débat est engagé sur le « 100 % Sécu », pour savoir ce que ça veut dire pour nous, en matière de maladie : la disparition des complémentaires santé et leur intégration dans l'assurance maladie de la Sécu. Il est noté qu'il y a aussi des retraites complémentaires, et nous devrions également demander la fin des complémentaires en matière de retraite, avec donc l'intégration de l'Agirc-Arrco dans la retraite du régime général de la Sécu.

L'examen du texte conduit à adopter rapidement **d'autres propositions** qui le précisent, le complètent et l'améliorent, notamment sur les revendications quant à la perte d'autonomie et la situation dans les EHPAD. Gérard Gourguechon va envoyer au C.A. dans les prochains jours une nouvelle version du projet de Motion d'actualité et d'orientation. Après ce nouvel examen par le C.A., le texte sera envoyé aux structures qui en débattront et qui pourront envoyer leurs propositions rapidement à unirs@solidaires.org afin qu'elles soient envoyées aux autres structures. En tout état de cause, le débat final aura lieu lors de l'AG elle-même, avant le vote.

Jean-Pierre Nunès (UDIRS 14 Calvados) rappelle que l'UDIRS 14 a envoyé une demande de **modification statutaire** visant à modifier la périodicité de nos assemblées générales : actuellement, nous avons une AG chaque année. Les camarades du Calvados demandent que ce soit tous les deux ans, ce qui permettrait d'avoir plus de temps pour la préparer et pour travailler les textes.

Tous les ans, la périodicité est courte et ça revient très vite. Cette proposition entraîne des échanges. Jacky Chataigner estime qu'une réunion entre militantes et militants, c'est toujours un élément dynamisant et mobilisateur. On revient à la maison avec un peu plus d'enthousiasme. Une réunion annuelle permet aussi de mieux suivre l'actualité et de faire en sorte que nos analyses et nos prises de position examinées collectivement collent un peu plus à la réalité mouvante. Ce qui ne peut que donner de la cohérence à nos analyses et expressions. Jean-Yves Lefort souligne qu'une réunion chaque année, ça permet justement de faire le point entre nous un peu plus régulièrement. C'est un élément de notre fonctionnement démocratique. C'est aussi un outil pour mobiliser les camarades. Même si nous avons une réunion seulement une fois tous les deux ans, il y aura encore des textes qui ne seront pas lus par tout le monde. Chaque AG permet d'actualiser, par exemple la motion d'orientation. Une AG, c'est un moment d'échanges entre nous, de création de liens de camaraderie, et plus il y en a, et mieux c'est. Gérard Gourguechon rappelle que nous avons retenu au départ l'idée d'une AG annuelle dans un souci de démocratie, pour que le secrétariat puisse « rendre des comptes » assez régulièrement aux structures et aux équipes militantes. À l'usage, nous voyons que c'est un moment de rencontre et d'échange d'expériences notamment et qui permet d'actualiser et d'enrichir par exemple notre dossier revendicatif de nouveaux thèmes. Philippe Cornélis ajoute qu'une réunion annuelle permet d'homogénéiser à chaque fois nos positions entre nous, et c'est important, par exemple en ce qui concerne notre dossier revendicatif. Philippe Cornélis suggère que nous réfléchissions à l'idée de garder une AG annuelle et d'avoir, une année sur deux, une AG où l'ordre du jour serait plus « souple » permettant plus d'échanges libres, non cadrés. Denis Turbet-Delof pense aussi qu'il faut maintenir l'AG annuelle. Chaque rencontre est un moment de convivialité. Chaque AG nous aide à rester connectés à l'actualité. Denis ajoute que si l'UNIRS devient une « structure de Solidaires », nous devons peut-être tenir un congrès ; nous pourrions alors avoir une AG tous les ans et un congrès tous les deux ans. Christian Zannier précise que dans le Calvados il y a une préoccupation importante, celle de discuter avec les adhérentes et les adhérents.

Sur les Statuts, Jean-Yves Lefort pose la question des **adhésions directes à l'UNIRS** pour les personnes retraitées qui veulent rejoindre

Solidaires et que nous renvoyons à la structure « retraité·es » de leur département et qui se retrouvent dans le vide quand, dans leur département, il n'y a rien pour les accueillir. Il est certain que nous perdons des adhésions à Solidaires de ce fait.

Denis Turbet-Delof propose que nous procédions à un toilettage de nos Statuts au cours de la prochaine année.

Jean-Pierre Nunès (UDIRS 14 Calvados) ajoute que lors de leur dernière réunion du lundi 16 octobre, les camarades de l'UDIRS 14 ont travaillé sur le **dossier revendicatif « Mobilités »**. Ils ont constaté qu'il y a des manques et des oublis : la revendication de la gratuité des transports en commun + la question des voitures thermiques remplacées par des voitures électriques, mais sans oublier la primauté qui devrait être donnée aux transports en commun + les questions d'aménagement du territoire et du rapprochement entre le lieu de vie et le lieu de travail comme celle de l'étalement de l'urbanisation. L'UDIRS 14 souhaite que le vote sur ce dossier soit reporté à l'AG 2024. Philippe Cornélis demande que l'UDIRS 14 fasse un courrier à toutes les structures sur leur proposition et ajoute que nous devons avoir le souci de l'accessibilité des transports pour toutes et tous, quel que soit l'âge. Jean-Yves Lefort ajoute la question des transports adaptés aux personnes handicapées, quel que soit leur âge.

Jacky Chataigner rend compte de son **déplacement à Florence les 21 et 22 septembre 2023** et de la réunion à l'initiative de Ancora in Marcia revue historique des cheminot·e·s fondée en 1908 et de lotte dei Pensionati lancé en 2002 ouvert aux syndicats dits de base et alternatifs sur des orientations et des pratiques syndicales convergentes avec les positionnements de Solidaires Cub Sgb Sial Cobas Unicobas. La CGT de l'état espagnol et l'Unirs avaient répondu à l'invitation de nos camarades italiens.

Particularité de cette réunion : une juxtaposition d'interventions des syndicats mentionnés ci-dessus mais aussi de chercheurs ; d'un avocat spécialisé en droit du travail.

Christian Mahieux est intervenu sur le mouvement social relatif à la contre-réforme des retraites et les caractéristiques du système des retraites en France et sur la fonctionnalité du réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Jacky Chataigner a développé les orientations de l'Unirs, le G9, les revendications et actions spécifiques notamment l'âgisme, la silver

économie, la prise en charge de l'autonomie et la dépendance et la fracture numérique.

Il est précisé que ce travail à l'échelle européenne s'inscrit dans la durée et passera par des cadres différents, coordination, élaboration de charte revendicative convergente. Par exemple la proposition d'Unicobas d'appeler à un rassemblement devant le Parlement européen à Bruxelles ou à Strasbourg à brève échéance nous semble prématurée car elle implique de progresser dans la définition de revendications unifiantes et pas forcément identiques prenant en compte les disparités des systèmes de retraites.

Autre élément à prendre en considération, le fait de s'inscrire dans des dynamiques européennes nous crédibilise dans le débat interne à Solidaires sur le statut de l'Unirs.

Ce début de travail international sera intégré dans le rapport d'activité et la motion d'orientation lors de l'AG de décembre.

Plusieurs camarades interviennent pour souligner la nécessité de poursuivre ces contacts internationaux ainsi et de bien cadrer ce travail avec des militantes et des militants qui sont au CA ou pour le moins mandatés par le CA.

Annexe

Quelques éléments sur le PLFSS 2024

Le PLFSS 2024 a été présenté en Conseil des Ministres le 27 septembre.

Il sera débattu en commissions de l'Assemblée nationale du 3 au 21 octobre puis en séance plénière entre le 23 et le 27 octobre avec une adoption finale prévue le 31 octobre. A moins que la procédure du 49.3 ne soit utilisée plus tôt. Ensuite, le projet de loi sera transmis au Sénat.

Malgré de beaux discours gouvernementaux sur la préservation de notre système de protection sociale ou la prévention, le PLFSS 2024 se place dans la logique des précédents.

Réduire les déficits et lutter contre la fraude sont 2 des principaux éléments.

Le déficit prévu est de 8,8 milliards en 2023, de 11,2 milliards en 2024, 17,5 milliards en 2027.

Les dotations attribuées aux différentes branches sont revalorisées à un niveau inférieur à l'inflation ou quand c'est au même niveau, cela intègre les mesures supplémentaires, type Ségur de la santé.

Pour la branche maladie, l'ONDAM fixé à +3,5 % pour les soins de ville et +3,2 % pour l'hôpital, le gouvernement tablant sur une inflation à 2,5 % ! Même la Fédération Hospitalière de France réclame un ONDAM à 4,5 %.

Concernant la tarification à l'hôpital, le gouvernement lance une timide réforme avec pour certaines activités une partie de tarification

sous forme de dotation : les activités « standard » resteraient en T2A, les activités relatives à des objectifs de santé publique se verraient attribuer une dotation spécifique, et les activités concernant les « soins aigus » bénéficieraient d'un financement mixte. Reste à savoir comment seront déterminés les objectifs pour bénéficier de ces dotations.

Concernant les indemnités journalières, il est prévu un contrôle renforcé sur les arrêts de travail. Il est notamment prévu que l'avis d'un médecin contrôleur de l'employeur puisse permettre de suspendre le versement des indemnités journalières. C'est une mesure à condamner. Il est à noter que, dans un communiqué du 30 septembre 2023, le syndicat MG France (médecins généralistes) « *refuse que le médecin de l'employeur (mandaté et rémunéré par l'employeur) censure la prescription du médecin traitant* ».

Le gouvernement prépare d'autres mauvais coups et réfléchit à d'autres mesures (qui ne sont pas dans le PLFSS) comme renforcer le délai de carence (l'allonger ? interdire sa prise en charge par l'employeur ou la prévoyance ?).

L'augmentation des franchises ne figure pas dans le PLFSS mais il n'est pas impossible qu'elle puisse apparaître sous forme d'amendement.

Il y a quelques mesures positives dans le domaine de la prévention comme la prise en charge de la vaccination papillomavirus, la prise en charge à 100 % des préservatifs pour les jeunes ou la précarité menstruelle. La mise en place de la permanence des

soins dentaire va aussi dans le bon sens. Ces mesures positives restent marginales dans le PLFSS.

Le gouvernement est fier d'annoncer la délégation d'actes médicaux vers les pharmaciens ou les auxiliaires médicaux (délivrance directe des traitements pour les angines et les affections urinaires simples par les pharmaciens, participation à certains actes des consultations de prévention prévues à certains âges). Ce sera certes pratique mais si on est obligé de faire ça, c'est surtout parce qu'il n'y a pas assez de médecins !

De timides mesures sont proposées pour éviter la pénurie de certains médicaments.

Il y aura une simplification d'accès à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) notamment pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Spécifique de Solidarité...

L'abandon du transfert de la collecte des cotisations AGIRC-ARRCO vers les URSSAF est confirmé.

Il est prévu un durcissement des conditions de résidence pour bénéficier de certaines prestations des CAF ; il s'agit pour le gouvernement « d'harmoniser » ce qui a été fait pour l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées (ASPA) avec une durée de résidence sur le territoire de 9 mois (au lieu de 6 précédemment).

Concernant la branche Autonomie, il est prévu d'expérimenter pour les départements volontaires le transfert du financement des EHPAD vers la branche Autonomie ; il est prévu un transfert financier des départements et de l'État vers la 5^e branche.

En 2024, il est prévu que la branche Autonomie bénéficie d'une fraction supplémentaire de CSG (0,15 point venant de la CADES).

Le gouvernement avance des chiffres importants sur les questions d'autonomie avec, par exemple, une aide à l'investissement de 2,1 milliards mais ... sur 5 ans de 2021 à 2025 ; divisé par 5, le montant fait moins rêver !

Il faudra suivre les débats parlementaires et les amendements qui pourraient durcir ce texte.

Le contenu des articles :

Article liminaire : prévision des soldes des administrations de Sécurité Sociale en 2023 (+0,7) et 2024 (+0,6).

Article 1 : solde de l'ensemble des Régimes Obligatoires en 2023. Seuls les Accidents du Travail (AT) (+1,9 milliard) et la branche famille (+1 milliard) ont un solde positif (Assurance Maladie -9,5 milliards, Vieillesse -1,9 milliard, Autonomie -1,1 milliard).

Article 2 : ONDAM 2023 (247,6 milliards au lieu de 244,8 prévus).

Article 3 : montant de la participation des Régimes Obligatoires au financement du Fond pour la Modernisation et l'Investissement en Santé (FMIS).

Article 4 : réduction de la contribution des entreprises du secteur du médicament, en contrepartie elles doivent faire des efforts pour baisser les prix. On a le droit d'y croire !

Les articles 5, 6 et 7 traitent de la fraude.

Article 5 : il y a eu des cas de fraude de la part d'organismes de prestation de services à la personne sur les avances de crédit d'impôt, il y aura des actions pour éviter les fraudes, et les avances de crédit d'impôt pour la garde d'enfants de plus de 6 ans et pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH (prestation compensation du handicap) sont repoussées à 2026 pour l'un et 2027 pour le second.

Article 6 : action pour lutter contre la sous-déclaration des micro-entrepreneurs des plates-formes numériques.

Article 7 : lutte contre la fraude des professionnels de santé. En cas de fraude, possibilité de supprimer la participation de l'Assurance Maladie au paiement de leurs cotisations sociales.

Article 8 : annulation du transfert du recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO par les URSSAF ; idem pour les cotisations des régimes gérés par la caisse des dépôts et consignations et pour les cotisations de la formation professionnelle.

Article 9 : adaptation des règles avec la suppression progressive des régimes spéciaux de retraite. Les régimes spéciaux seront financièrement intégrés au régime général qui assurera leur équilibre. Le régime général devrait bénéficier du transfert de ressources de la part de l'État.

Article 10 : modification d'affectation de certaines recettes et taxes entre Sécu/assurance chômage/régime de retraite des exploitants agricoles et entre branches + le financement de l'assurance vieillesse des aidants.

Article 11 : rapprochement des règles entre secteur du médicament et secteur des dispositifs médicaux concernant leur contribution fiscale en cas de dépassement d'un certain montant des dépenses.

	Recettes	dépenses	solde (en milliards d'euros)
Maladie	242,7	251,9	-9,3
Accidents du travail et maladies professionnelles	17,1	16,0	1,2
Vieillesse	287,8	293,7	-5,9
Famille	58,8	58,0	0,8
Autonomie	41,2	39,9	1,3
Toutes branches (hors transferts entre branches)	629,5	641,4	-11,9
Toutes branches (hors transferts entre branches) y compris Fonds de solidarité vieillesse	630,7	641,8	-11,2
Fonds de solidarité vieillesse	21,4	20,6	0,8

Article 14 : objectif d'amortissement de la CADES pour 2024 de 16 milliards (il reste 137,9 milliards à amortir, 258,6 milliards ont déjà été amortis).

Il n'y aura aucune recette mise en réserve pour le Fonds de Réserve des Retraites et le Fonds de Solidarité Vieillesse.

Article 15 : plafond d'emprunt de ressources non permanentes pour l'URSSAF nationale et les différents régimes.

Article 16 : trajectoire pluriannuelle 2024 / 2027 des régimes obligatoires (voir annexe A du projet de loi).

Article 17 : campagne de vaccination papillomavirus – organisation et financement.

Article 18 : prise en charge à 100 % des préservatifs pour les moins de 26 ans.

Article 19 : remboursement de protections périodiques réutilisables pour les moins de 26 ans et les bénéficiaires de la C2S.

Article 20 : les rendez-vous de prévention prévus à certains âges de la vie pourront être, pour certains actes, réalisés par médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme. Comme il n'y a pas assez de médecins, on ouvre à d'autres catégories de professionnels de santé.

Article 21 : accès à la C2S (complémentaire santé solidaire) : simplification d'accès à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), notamment pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Spécifique de Solidarité...

Article 12 : compensation des exonérations de cotisations pour 7,1 milliards.

Article 13 : tableau d'équilibre 2024 par branches.

Article 22 : les expérimentations de parcours coordonné renforcé arrivent à terme en 2023 ; on les passe en droit commun.

Concernera la rééducation cardiaque en soins de ville, la réhabilitation respiratoire à domicile, la prise en charge de l'obésité, les troubles du langage et de l'apprentissage chez les enfants.

Article 23 : Expérimentation de la mise en place d'autres formes de financement que la T2A. Les activités « standard » resteraient en T2A, les activités relatives à des objectifs de santé publique se verraient attribuer une dotation spécifique et les activités concernant les « soins aigus » bénéficieraient d'un financement mixte. Voir avec SUD Santé Sociaux.

Article 24 : mise en place permanence des soins dentaires. La rémunération des non-médecins à la participation à la permanence des soins sera fixée par voie conventionnelle (au lieu des ARS).

Article 25 : possibilité pour le pharmacien de délivrer les traitements pour les angines simples et les affections urinaires simples.

Article 26 : délégation de certains actes du suivi médical renforcé aux infirmiers du travail dans le secteur agricole.

Article 27 : arrêts de travail : renforcement des contrôles de l'assurance maladie, suppression des Indemnités Journalières après avis du médecin contrôleur employeur. Suivi des médecins gros prescripteurs d'arrêts de travail.

Article 28 : restriction de la prescription d'arrêt de travail en télé-médecine : 3 jours d'arrêt maximum

et obligation d'une vraie visio avec un contact réel pour délivrer un arrêt de travail.

Article 29 : expérimentation du retraitement et recyclage des dispositifs à usage unique.

Article 30 : développer les transports partagés en VSL (seulement 15 %) ; si le patient refuse ce type de transport, il n'aura pas droit au 1/3 payant et le remboursement se fera sur la base du tarif en transport partagé.

Article 31 : évolution du financement de l'Établissement Français du Sang avec un financement à l'activité + financement des missions de service public avec une dotation de l'Assurance Maladie.

Article 32 : lutte contre la pénurie de médicaments avec des mesures type préparations officinales ou magistrales hospitalières ou en pharmacie de ville.

Article 33 : délivrance à l'unité des médicaments en tension. Obligation du test angine avant prescription d'antibiotique. Restriction de prescription d'antibiotiques en télémédecine en cas de pénurie.

Article 34 : facilitation de l'innovation avec la possibilité pour un fabricant de demander lui-même une évaluation à la Haute Autorité de Santé et un allègement / accélération des procédures d'évaluation. *Attention aux éventuelles conséquences sur la qualité du produit ou sur la santé des malades.*

Article 35 : dispositif dérogatoire d'accès précoce à des médicaments ou vaccins spécifiques et/ou innovants.

Article 36 : obligation de chercher un repreneur pour les laboratoires qui cessent d'exploiter un médicament d'intérêt thérapeutique majeur.

Article 37 : simplification du mode de financement des EHPAD et USLD en fusionnant les différentes aides afférentes à la prise en charge de la dépendance et celles liées à la prise en charge des soins. Ce sera expérimenté par les départements

Accord Agirc-Arrco et fin du malus

Enfin ! Le régime de retraite complémentaire des salarié·e·s va mettre fin, au 1er décembre 23, au malus de 10 % qui diminuait, pendant 3 ans, la pension de celles et ceux qui partaient en retraite avant 63 ans. Les personnes actuellement en retraite ne verront la disparition de leur ponction de 10 % que le 1er avril 2024.

volontaires et ce sera la branche Autonomie qui gèrera.

Article 38 : mesures concernant l'accès aux diagnostics et aux soins précoces pour les enfants jusqu'à 6 ans présentant un handicap.

Article 39 : suite à l'accord ANI du 15 mai 2023 sur les accidents du travail avec amélioration de la prise en charge de la réparation (à la fois la partie réparation économique et réparation extra-professionnelle).

Article 40 : adaptation de la réforme des retraites pour Mayotte et Saint Pierre et Miquelon (décalage d'un an pour la première et de 2 ans pour la deuxième du recul de l'âge d'ouverture des droits).

Article 41 : participation de l'Assurance Maladie et de la branche Autonomie au Fonds de Modernisation et d'Investissement en Santé (FMIS).

Article 42 : objectif des dépenses de l'Assurance Maladie à 251,9 milliards.

Article 43 : ONDAM 2024 à 254,7 milliards + 0,2 milliard pour les dépenses de crise. +3,2% en 2024 (4,8% en 2023).

Article 44 : dotation branche Accidents du Travail (AT) pour amiante (335 millions) et à la maladie pour sous-déclaration des AT (1,2 milliards).

Article 45 : dépenses 2024 AT 16 milliards (+0,7 milliard).

Article 46 : dépenses 2024 branche vieillesse 293,7 milliards soit +6,8 % (qui intègre la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2024).

Article 47 : dépenses 2024 branche famille - 58 milliards soit + 2 milliards (intègre inflation et revalorisation de prestations).

Article 48 : dépenses 2024 branche Autonomie à 39,9 milliards soit +5,2 % (intègre les revalorisations de salaires de la Fonction Publique).

Article 49 : dépenses 2024 Fonds Solidarité Vieillesse : 20,6 milliards (+0,9 milliard).

Cette pénalisation financière n'a pas modifié les comportements, la moitié des retraité·e·s ont refusé de repousser leur départ et ont donc subi le malus. Seulement 8 % sont partis un an plus tard, et 2 % encore plus tard pour avoir un bonus. Mais l'Agirc-Arrco a ainsi économisé 500 millions d'euros par an.

L'accord incite au cumul emploi-retraite, qui concerne actuellement 300 000 personnes, qui va permettre d'acquérir de nouveaux droits, comme le veut le gouvernement. À partir du 1^{er} janvier 2023, les cotisations sur les salaires jusqu'à 3 666 euros brut généreront des points Agirc-Arrco qui pourront être liquidés à partir du 1^{er} janvier 2024. Les syndicats auraient préféré que cet argent attribué aux « cumulard·e·s » serve à la revalorisation générale des pensions.

La revalorisation annuelle des pensions ne sera que de 4,9 % au 1^{er} novembre, soit moins que celle de la retraite de base à 5,2 % au 1^{er} janvier 2024, elle-même inférieure à l'inflation. Et les trois années suivantes, la revalorisation sera égale à l'inflation hors tabac moins 0,4 point.

Les revalorisations inférieures en permanence à l'inflation sont la conséquence du refus d'augmenter les cotisations, de l'obligation d'équilibrer les comptes alors que le nombre de retraité·e·s augmente. Elles diminuent le taux de remplacement (la pension par rapport à l'ancien salaire). Elles ont permis des réserves financières correspondant à 10 mois de prestations (au lieu de l'obligation de 6 mois).

Le PLF 2024

Le PLF 2024 (Budget de l'État) a été présenté par Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, au Conseil des ministres le 27 septembre, le même jour que la présentation en Conseil des ministres du PLFSS 2024. Chaque année ou presque, il y a des rapprochements entre le PLF et le PLFSS. Certains envisagent probablement, à terme, une fusion des deux budgets, ce qui faciliterait le transfert des cotisations sociales vers le budget de l'État pour renforcer le mouvement en cours où nous voyons les salariés qui payent en compensation des impôts non payés par les riches. Le PLF 2024 est examiné par l'Assemblée nationale depuis le 17 octobre. Comme à l'habitude, les titres mis en avant par le gouvernement ont peu de choses à voir avec les choix politiques réellement retenus. Ainsi, les priorités gouvernementales affichées seraient la réduction des dettes publiques, la lutte contre l'inflation, l'action pour le pouvoir d'achat, la transition écologique. La réalité brutale, c'est la poursuite d'une politique qui

Fin 2022, les réserves s'élevaient à 69 milliards d'euros et devraient augmenter de 22 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur les quinze prochaines années avec les effets de la réforme des retraites. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, veut prendre à l'Agirc-Arrco de 1 à 1,2 milliard d'euros par an jusqu'en 2026 puis 3 milliards ensuite, pour « *financer un certain nombre d'avancées, notamment au relèvement des petites pensions* ». Pour ne pas se faire voler ces milliards par un article dans le PLFSS 2024 qui passera au 49.3, l'Agirc-Arrco mettra en place un groupe de travail d'ici la fin du premier semestre 2024 « *chargé de définir des dispositifs de solidarité en direction des allocataires du régime Agirc-Arrco, articulés avec les dispositifs déjà existants au sein du régime* » ... ce qui ne suffit pas au ministre pour qui « *cette décision met en péril l'équilibre de la réforme et la crédibilité de nos finances publiques* ».

Tous les membres de l'Agirc-Arrco (organisations syndicales et patronales) refusent ce vol. Après l'impopularité de la réforme des retraites, le gouvernement prendra-t-il le risque de se mettre à dos la population ? Il ne peut pas compter sur la droite qui dit déjà que « *le gouvernement ne peut indûment ponctionner le fruit des cotisations des salariés du privé* ».

ne peut que mettre le pays dans la dépendance des emprunteurs auxquels il faut rembourser la dette publique, dette publique sciemment renforcée chaque année par le refus très idéologique, non seulement d'augmenter les impôts des plus riches, mais très concrètement par l'engagement de continuer de les réduire, voire de les supprimer carrément. Le discours se poursuit sur la nécessité de désendetter le pays, ce qui veut sous-entendre que le pays « vivrait au-dessus de ses moyens », serait trop généreux dans ses mesures d'assistance aux pauvres, et qu'il serait nécessaire de « travailler plus » pour répondre à la concurrence internationale, elle aussi sciemment mise en place par toutes les mesures de libéralisation de la finance.

La baisse du déficit public devenue le mantra des gouvernements, c'est la marque que le pays est sous le contrôle de la finance, et des agences de notation, qui sont un peu les experts en placements financiers internationaux à la disposition des principaux détenteurs de capitaux, privés et institutionnels (sachant que, derrière les institutions financières, il y a toujours, au bout du bout, de très riches individus). Tout ceci se fait

en suivant les conseils des grands cabinets conseils internationaux.

Le gouvernement inscrit son projet de budget dans une prévision de croissance de l'activité de 1,4 % en 2024. Cette prospective en ce qui concerne l'évolution du PIB est estimée très optimiste par plusieurs expertises indépendantes. Ce chiffrage permet de gonfler fictivement les recettes fiscales prévues (particulièrement les rentrées prévues de la TVA, qui sont environ 50 % des recettes fiscales du budget de l'État) et d'améliorer facilement les ratios de déficit et de dette sur PIB. Par ailleurs, l'inflation a certes pour effet d'augmenter le coût des prestations sociales indexées, mais elle augmente aussi les recettes de TVA et celles résultant de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu (bien que le barème progressif de l'impôt sur le revenu soit indexé sur l'inflation).

Ces chiffrages et ces annonces sont toujours des éléments de communication ; ça veut dire que la politique du gouvernement est la bonne puisque les ménages vont de nouveau largement consommer et que le système économique va être créateur d'emplois nets.

Pour « maîtriser » les dépenses publiques, le gouvernement continue de programmer des « réformes structurelles », en fait des réformes qui viennent casser le compromis social de 1944-1945, celui basé sur l'équilibre politique et social trouvé par le Conseil National de la Résistance. Le Maire s'est d'ailleurs réjoui de la baisse des dépenses publiques liée aux réformes de l'assurance chômage et des retraites. Et il a poursuivi en déclarant qu'il faudra « revoir nos choix fondamentaux en matière de politique sociale ». Ça veut bien dire qu'après son passage en force sur les retraites, ce gouvernement va poursuivre, probablement sur la branche maladie, encore l'hôpital, encore des privatisations, encore des coupes claires dans des budgets publics liés à la redistribution sociale, à l'éducation, au logement, etc. Toutefois, quelques dépenses sociales sont plus ou moins annexées sur l'inflation (les retraites, avec un fort décalage, l'allocation adultes handicapés, l'aide personnalisée au logement, l'aide au retour à l'emploi, l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou le revenu de solidarité active).

Au total, le gouvernement annonce 16 milliards d'économies côté dépenses, dont 14 milliards proviennent de la fin des boucliers énergies pour les ménages (fin du bouclier protégeant de la hausse des prix du gaz, réduction pour celui sur l'électricité) et pour les entreprises (fin des aides aux industries énergointensives).

Enfin, il n'est pas inutile de souligner tout ce qu'on ne trouve pas dans ce projet de budget pour 2024, et qui serait pourtant indispensable.

Il n'y a aucune mesure pour agir contre l'inflation, rien pour contrôler les marges et les prix alors qu'il est montré qu'une bonne partie de l'inflation actuelle résulte d'un engrenage entre prix-profits et inflation ; rien non plus pour empêcher la construction de monopoles de fait ou les ententes entre groupes pour annuler toute concurrence et se répartir les marchés.

Il n'y a aucune mesure pour rétablir un peu de justice fiscale, il n'y a pas de restauration d'un impôt sur la fortune, pas de taxation des superprofits, pas d'imposition progressive des dividendes qui vont continuer de relever du prélèvement forfaitaire unique, pas d'amélioration de la progressivité globale du système fiscal (par l'impôt sur le revenu, par l'imposition des patrimoines, par des taux majorés de TVA, etc.). Le gouvernement va continuer de supprimer des emplois dans toutes les administrations chargées de contrôler et de surveiller les entreprises (impôts, douanes, concurrence et consommation, inspection du travail, etc.).

Les économies budgétaires vont encore compromettre le fonctionnement de nombre d'administrations et de services publics, sans prendre en compte leur utilité et pertinence économique, et rendre impossibles les échéances environnementales. Les aides aux entreprises et leurs détaxations sont poursuivies, sans contreparties, sans engagements à respecter, sans contrôle de l'efficacité de ces pertes de fonds publics quant aux créations d'emplois par exemple. Avec la poursuite des baisses des impôts des plus riches, avec le laxisme maintenu quant à la fraude de haut vol ouverte aux capitaux et aux plus riches par la multiplication des paradis fiscaux (malgré les gesticulations récentes du fringant nouveau ministre Gabriel Attal sur le thème de la lutte contre la fraude, particulièrement avec la création d'un Conseil d'Évaluation des Fraudes), le gouvernement creuse le déficit du budget de l'État, met celui-ci sous l'épée de Damoclès des agences de notation et des marchés financiers, et va finalement emprunter des fonds à celles et ceux qui, auparavant, ont été épargnés par l'impôt. C'est le ruissellement organisé notamment par Macron : les impôts du plus grand nombre servent en partie à verser des intérêts aux plus riches qui prêtent des fonds au Trésor public !

La « rentrée sociale » et la journée de mobilisation du 13 octobre

Cette année, nous n'avons pas eu la « traditionnelle » journée d'action, de manifestation et de grève CGT, FSU, Solidaires, FO de « rentrée ». C'est un peu le signe que le mouvement syndical français sort plus ou moins amoché après le conflit perdu du premier semestre 2023 contre la réforme des retraites.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a décidé il y a plusieurs semaines d'appeler ses syndicats nationaux adhérents à manifester contre les mesures d'austérité qui dominent à la Commission européenne à Bruxelles et dans tous les budgets 2024 en préparation dans tous les États membres.

En France, l'intersyndicale « retraites » des 8 a retenu cette date de la CES pour en faire une journée pour les salaires et contre l'austérité.

Le vendredi 13 octobre, il y a eu plus de 200 initiatives unitaires dans tout le pays qui ont rassemblé au total environ 200 000 manifestantes et manifestants.

Le lundi 16 octobre, le gouvernement a organisé dans les locaux du CESE une conférence sociale sur les bas salaires et les déroulements de carrière. Solidaires y a participé pour rappeler ses revendications en ne se faisant aucune illusion quant aux résultats.

C'est positif que l'intersyndicale des 8 se poursuive. Même si des désaccords s'expriment : certaines organisations revendiquent une indexation sur les prix, la CFDT privilégie la négociation dans les entreprises et les branches.

Il serait bien que les discussions se poursuivent entre les 8 pour parvenir à élargir le champ des revendications communes.